

écrit des promesses en faveur de différentes personnes, entre autres pour la gendarmerie et les nécessiteux des prisons.»

« Ce calme étonnant l'accompagne jusque sur l'échafaud. *Nous allons bien doucement*, disait-il sur la route, en marchant au pas de charge.

« Ce fut le 16 juillet 1793 que Chalier perdit la vie sur l'échafaud (1); son nom vivra long-temps dans la mémoire des Lyonnais. »

« La conduite de Chalier était inconcevable. Probe dans sa vie privée, et brigand dans sa vie publique, il prêche le meurtre et le pillage, dirige les taxes, toutes les mesures d'effroi, fait encombrer les caves, et laisse les exécuteurs de ses volontés recueillir, sans y prendre pour lui-même, le fruit de ses extorsions. Aucune trace de corruption n'existe au procès. Quel intérêt pouvait donc le mouvoir? L'ambition d'être quelque chose, l'amour de dominer. Fier de sa *petite souveraineté*, de ses *sans-culottes*, il laissait à d'autres plus adroits le soin de recueillir les droits réels de son fief. Maître de sa meute, glorieux de la diriger, il lui désignait la proie et abandonnait à d'autres la curée.

« Parleur sans valeur, écho servile de toutes les phrases cannibales qui retentissaient dans toutes les jacobinières de la république, il a fait d'autant plus de mal que ses auditeurs étaient plus ignorants, et que son esprit était plus sincèrement exaspéré.

« Il a fini par un trait de caractère. Chalier se peint tout entier dans cette note qu'il remet, le jour de son supplice, à son défenseur :

« Le citoyen Moulin fera imprimer de suite et dans la présente semaine son plaidoyer prononcé pour ma défense,

(1) Chalier fut guillotiné sur la place des Terreaux, en face de la pharmacie Tissier. Le bourreau prit par les oreilles sa tête dépouillée de cheveux et la montra au peuple. On voit dans le cabinet de M. Rozas le buste et le cachet de Chalier.